



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Mél : [ce.sg@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.sg@ac-nancy-metz.fr)

Rectorat de la Région académique Grand Est et de  
l'académie de Nancy-Metz - Site Craffe - Rectorat  
Central  
2 rue Philippe de Gueldres - 54000 NANCY

Nancy, le 05/04/2021

Secrétariat général de l'académie de Nancy-Metz

à

CNS


Indemnités pécuniaires L-2980 Luxembourg

**Objet : Attestation de fermeture des écoles et des établissements scolaires sur le territoire métropolitain français à compter du 3 avril 2021**

Conformément au décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les établissements scolaires feront l'objet de mesures de fermeture selon le calendrier suivant :

- A compter du 3 avril 2021 : fermeture des écoles maternelles et primaires, collèges et lycées. Un enseignement à distance sera mis en place.
- Du 12 au 25 avril 2021 : vacances scolaires de printemps pour tous les établissements du territoire métropolitain.
- A compter du 26 avril 2021 : retour en classe pour les écoles maternelles et élémentaires, et des cours en distanciel pour les collèges et lycées
- A partir du 3 mai : retour en classe pour les collèges et lycées, le cas échéant avec des jauges adaptées.

La secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz

  
Marie-Laure JEANNIN